Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261013-DEL_2026_236-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 octobre 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 38 32

L'an deux mille vingt six, le treize octobre, à 19 Heures 00, à la La Mézière - Salle Cassiopée, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, MONLIBERT Morgane, BERNABE Valérie, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, GAPIHAN-LORET Guylène, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, NGUIE Morgane, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, COUMAILLEAU Pascal, GUILBERT Maria, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DEBORD Valérie, BRUNET Thierry

Absents :
VIROLLE Sylvie, DESMIDT Yves, BLAISE Laurence

Absents ayant donné pouvoir :
GELY-PERNOT Aurore donne procuration à LEHERISSE Pierre
VASNIER Pascal donne procuration à DUCLOS Didier
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
FERRAND Marc-Olivier donne procuration à FEREY Yves
JOUAULT Claire donne procuration à ALISON-MOUSSET Gwendoline

Secrétaire de séance : Monsieur GORIAUX Pascal

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261013-DEL_2026_236-DE

N° DEL_2026_236

Objet **Eau-Assainissement**

AC - Liquidation du SMA de Chasné Mouazé

Par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2025, il a été mis fin aux compétences du SMA de Chasné Mouazé à effet du 31/12/2025. Après cette date le syndicat conserve sa seule personnalité morale pour les besoins de sa liquidation, dans l'attente que les conditions de sa liquidation soient réunies.

Parallèlement, et après délibérations concordantes des parties, une convention de liquidation a été signée en janvier 2026 par les communes de Chasné sur Illet, Mouazé ainsi que le Val d'Ille Aubigné et Liffré Cormier Communauté. Cette convention avait pour but de définir les conditions de la liquidation du SMA.
Conformément aux conditions prévues dans la convention de liquidation précédemment citée, et après approbation des comptes 2025, la répartition physique des biens (actif et passif) et budgétaire peut être réalisée.

Ainsi, selon le détail présenté dans le procès-verbal annexé :

- Répartition physique des biens, selon leur localisation géographique :
  - La commune de Mouazé reprend dans son patrimoine des biens pour une valeur nette comptable de 792 448.64 €
  - Le Val d'Ille Aubigné bénéficie d'une mise à disposition de biens pour une valeur nette comptable de 778 822.19 €. Les biens ainsi mis à disposition seront portés au compte 217 du budget principal de la commune et en compte 24 du budget annexe assainissement (service AC) de la Communauté de communes,
  - La commune de Chasné-sur-Illet reprend dans son patrimoine des biens pour une valeur nette comptable de 1 778 311.09 €. Ces biens sont entièrement transférés en pleine propriété à Liffré Cormier Communauté. Les biens ainsi transférés seront portés au compte 217 du budget annexe assainissement (service AC) de la Communauté de communes,

- Répartition budgétaire, la trésorerie servant de variable d'ajustement sur la valeur des biens financées par les parties :
  - Les emprunts sont repris par Liffré Cormier Communauté pour une valeur de capital restant dû de 501 837.25€ au 01/01/2026,
  - La trésorerie du syndicat (204 051.22€) est intégralement transférée au Val d'Ille-Aubigné,

Le Val d'Ille Aubigné émettra un titre de recettes complémentaire à l'encontre de Liffré Cormier Communauté de 43 113.26€ (déduction faite de la participation aux intérêts de l'emprunt restant à verser sur la STEU et compte tenu de l'encaissement par Liffré Cormier Communauté en 2026 de 53 786.77€ de reversement de FCVTA du SMA au titre de 2025)

Ceci ayant été exposé, Monsieur le Président propose d'approuver la mise en œuvre de la convention de liquidation selon les éléments présentés et repris dans le procès-verbal annexé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2025 portant cessation de compétence du Syndicat Mixte d'Assainissement Chasné-sur-Illet Mouazé,

Vu les statuts du Val d'Ille Aubigné et de Liffré Cormier Communauté,

Vu la convention de liquidation du SMA signée en janvier 2026 par les communes de Chasné sur Illet, Mouazé ainsi que le Val d'Ille Aubigné et Liffré Cormier Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**
Pas de participation : 11
GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, COUMAILLEAU Pascal, GUILBERT Maria, DEBORD Valérie

VALIDE la mise en œuvre de la convention de liquidation selon les résultats présentés ;

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261013-DEL_2026_236-DE

AUTORISE Monsieur le Président à signer le procès-verbal et toutes les pièces y rapportant.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 26/10/2026
Le/la secrétaire de séance,
Monsieur GORIAUX Pascal

Le *26/10/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

